

Compte-rendu de la réunion du 11 avril 2016

L'après COP 21/ Allons-nous vers une maîtrise du changement climatique par la régulation ?

1. Exposés

La négociation climatique, un art du long terme

Paul WATKINSON, Secrétaire Général pour la France à la COP21

- La réunion de Copenhague (COP 15, 2009) a marqué un tournant. Bien que perçue comme un échec, elle a aidé à une prise de conscience et a permis de dégager les outils qui ont fait aboutir la COP21. La philosophie globale de la négociation climat a changé : plus de protocole imposé (approche top-down) mais une collaboration à partir des nations basée sur des propositions volontaires (approche bottom-up). La « plate-forme de Durban » a constitué le cadre pour organiser la COP-21 dans l'esprit de cette nouvelle philosophie. La France a pris une part active dès fin 2013.
- La COP 21 a été un succès, d'une part parce qu'elle a fait appel à des principes acceptables par tous (contributions volontaires) et d'autre part elle a été préparée et accompagnée par des actions de suivi étroit des discussions.
- Les réunions menées en 2015 ont permis de converger progressivement vers un document qui se rapprochait du document final, tout en laissant ouverts un certain nombre de choix possibles. En outre, l'activisme US et l'engagement chinois ont joué un rôle décisif dans l'aboutissement de l'accord. Il fallait aussi tenir compte des acteurs les plus exigeants et notamment les Etats insulaires. □□ La présidence n'étant assurée formellement qu'au premier jour de la conférence, la France n'a pas eu la maîtrise du texte préparatoire. En octobre 2015 celui-ci est encore beaucoup trop long, Dans ce contexte la France a constaté la nécessité de reconstruire le texte en discussion. Cette refonte du texte s'est concrétisée pendant la Conférence, notamment au cours de la 2e semaine avec l'aide d'une commission diplomatique mise en place par la présidence française.
- La gestion du processus s'est effectuée sur la base d'un travail collectif, difficile à mener avec 196 pays, mais essentiel. Il a fallu user d'un processus itératif, tout en faisant appel à des méthodes de traçabilité.
- Il a fallu construire progressivement la confiance de l'ensemble des pays.
- L'accord de Paris sera considéré comme ratifié à partir du moment où il aura été signé par 55 pays (sur 196) représentant au moins 55% des émissions. Il s'applique à partir de 2020. Les prochaines étapes se situent à New-York (où seront présents 50 pays), puis à Bonn en juin 2016 avant la COP22 à Marrakech.
- Les objectifs visés (moins de 1,5°C) sont très ambitieux. Pour le moment, les engagements ne sont pas encore à la hauteur de tels objectifs, mais l'accord s'inscrit dans une logique de progression. L'accord prévoit que tous les 5 ans, les parties repropotent des engagements volontaires plus ambitieux.

Les mécanismes économiques de réduction des émissions de GES

Paula COUSSY, Direction Economie et veille, IFPEN

La présentation pdf est disponible sur le site de la Fondation

- La COP 21 est la 21e réunion de la Convention Cadre des Nations Unies contre le changement climatique (CCNUUC)
- En 2011, les 38 pays qui étaient assujettis à une obligation de réduction des émissions, ont atteint l'objectif (-5,2%) qui leur était assigné. Cependant, au niveau mondial les émissions ont augmenté de 45,4%, en raison du poids des grands pays émergents, dont la Chine et l'Inde. La Chine est passée de 2,43 Gt de CO2 émis en 1990 à 8,67 Gt en 2011, en devenant le premier émetteur au niveau mondial.
- L'accord de Paris est basé sur des contributions volontaires déterminées au niveau national (INDCs). Les INDCs représentent un cumulé de 55,2 Gt eq. CO2 en 2025 et un cumulé de 56,7 Gt eq. CO2 en 2030 (à comparer au cumulé des émissions mondiales prévues : 540 Gt en 2025 et 750 Gt en 2030) Si l'ensemble des contributions est mis en œuvre, on observait une hausse du volume global des émissions de 11 à 22% en 2030 par rapport à 2010, mais une baisse de 5% par habitant (6,7 t eq. CO2 en 2030).
- L'article 6 de l'accord prévoit la possibilité de transférer des résultats d'atténuation (« sustainable development mechanism », qui pourrait remplacer les CDM et JI, prévus dans le cadre du protocole de Kyoto).
- Il existe actuellement 17 systèmes d'échange de quotas d'émission de GES, tous différents.
- De nouveaux marchés du carbone, de type ETS se développent en Asie. En 2015, un marché a été créé au Kazakhstan puis en République de Corée. La Chine dispose de 7 pilotes à l'échelle municipale et provinciale. Elle prévoit un marché national au début de 2017, qui sera le plus grand de la planète.
- Il existe une gamme d'instruments économiques : taxes, marché, mécanismes de collaboration, accords volontaires, réglementations et normes, interdictions, subventions, dépenses et investissements publics, appuis à la recherche. Ces moyens peuvent être déployés différemment d'un pays à un autre en fonction des situations locales.

La négociation climatique : menace ou opportunité pour un énergéticien ?»

Jean-Yves CANEILL, Head of Climate Policy, EDF Group

- La production d'électricité, qui est assurée pour les 2/3 à partir de combustibles fossiles, représente 40% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Face à la forte demande d'électricité, le charbon apparaît comme une solution accessible et peu chère, mais qui pose problème sur le plan du réchauffement climatique.
- Pour le secteur électrique, le défi est d'autant plus difficile à surmonter que les acteurs sont nombreux et les politiques suivies très diverses.
- Quelques pays représentent la majorité des émissions : Chine et États-Unis représentent plus de 40% des émissions, avec l'Inde et la Russie, on arrive à plus de la moitié des émissions. Dès lors se pose la question de savoir comment et avec qui négocier pour parvenir à un accord universel, dans un contexte économique mondial dominé par les arbitrages du Marché.

- Les INDC permettent de se rapprocher de l'objectif visé, mais il reste un travail important à mener pour s'en tenir à la limite des 2°C.
- Le souhait des électriciens réunis dans le cadre d'EURELECTRIC consistait surtout à disposer d'un accord clair, permettant de baser les choix d'investissements sur une politique stable, avec une visibilité à long terme.
- Différents moyens peuvent être envisagés pour atteindre l'objectif : prix du carbone, politiques sur les infrastructures, réformes fiscales, mécanismes de coopération.
- L'Accord de Paris va peser directement sur le secteur électrique, qui va se retrouver en tête des secteurs qui devront faire des efforts. Il en résultera des contraintes de plus en plus fortes, mais aussi une opportunité pour s'engager dans l'innovation.

2. Discussion / Conclusion

Rôle de l'industrie dans les discussions climatiques ?

- Les négociations sont menées par les Etats et les industriels n'y participent pas directement. Toutefois, les industriels ont pu jouer un rôle important, notamment au Sommet du Développement durable de Johannesburg.
- L'industrie a besoin d'une cohérence entre les mesures décidées par les différentes instances : environnementales, mais aussi économiques et sociales. L'OMC n'a pas de mandat actuellement pour traiter du réchauffement climatique.

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés?

- Le signal prix représente le moyen le plus direct pour faire baisser les émissions. Il serait toutefois préférable de pouvoir réguler le prix de l'énergie finale, qu'introduire une taxe carbone.
- Il faudrait pouvoir éliminer les subventions aux énergies fossiles. La baisse du prix du pétrole représente une bonne opportunité pour le faire.
- Il faudrait également réduire les barrières tarifaires sur les technologies à bas niveau carbone.

Evolution des émissions de GES.

- Les INDCs actuellement annoncés sont insuffisants pour se placer sur les bonnes trajectoires. Toutefois, l'Accord de Paris s'inscrit dans une dynamique. Il prévoit des révisions périodiques, permettant d'ajuster les politiques suivies.
- La répartition des émissions par pays risque de changer fortement dans l'avenir. D'après l'AIE les émissions des pays en développement seront équivalentes aux émissions des pays développés en 2030. Les émissions du continent africain, très faibles pour le moment, risquent d'augmenter fortement.
- En Europe, il sera nécessaire d'aller vers une coordination plus grande des politiques suivies. La réalisation de réseaux électriques adaptés à l'évolution du mix énergétique peut être l'occasion de développer une telle coordination.

3. Prochaine réunion

Prospérité sans croissance?

Lundi 28 juin 2016

Domaine de Vert Mont